

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept

Le quatre décembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 27 novembre 2017

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 20 Votants : 23

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

ABSENTS : M. BOCENO Julien- M. CHATAL Jean-Paul- M. DAVID Gérard- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PANHELLEUX Françoise

POUVOIRS : M. BOCENO Julien à M. LORJOUX Laurent- M. DAVID Gérard à Mme DESMOTS Isabelle- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle à M. PRAT Pierre

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

DÉLIBÉRATION N°2017D123: ARC SUD BRETAGNE : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

En préambule, M. le Maire donne lecture de la démission de Mme Claire-Lise PERRONNEAU de son poste de suppléante au sein de la Commission communautaire «Aménagement du Territoire » pour se consacrer pleinement à la culture et à la communication.

M. le Maire informe ensuite que le Conseil Communautaire réuni le 7 novembre dernier a fixé ses commissions communautaires de la manière suivante :

- Chantiers d'insertion : Denis LE RALLE
- Culture - TIC - Sports : Bernard AUDRAN
- Développement économique : Michel CRIAUD
- Emploi formation : Gérard GUILLOTIN
- Enfance jeunesse : Bertrand ROBERDEL
- Environnement : Joël BOURRIGAUD
- Finances - Ressources Humaines - Mutualisation : Guy DAVID
- Solidarités : Christian DROUAL
- Travaux : Patrick BEILLON.
-

À noter également que M. Bruno LE BORGNE aura en charge l'aménagement du territoire. Deux autres Vice-présidents disposeront de compétences mais sans commissions affectées : Tourisme : M. Jean-Marie LABESSE et Relations extérieures : Mme Marie-Odile JARLIGANT.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Les membres des commissions nommés à siéger dans les différentes commissions perdurent dans leurs fonctions à l'exception de ceux de la commission « Culture-Communication-TIC » et « Sports », toutes deux dissoutes.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour siéger au sein de la commission nouvellement créée : « Culture - TIC et Sports ».

Par ailleurs, il est précisé qu'en cas de démission d'un élu sur l'une ou l'autre des commissions présentées ci-dessus, il convient de procéder à son remplacement.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Municipal est amené à délibérer pour :

- DESIGNER un suppléant à la Commission « Aménagement du Territoire » en remplacement de Mme PERRONNEAU
- DESIGNER un élu titulaire et un élu suppléant pour la commission « Culture - TIC et Sports ».

Les votes ont donné les résultats suivants :

Désignation d'un membre suppléant au sein de la Commission « Aménagement du Territoire »

Candidats : M. GUIHARD Alain- M. CHESNIN Nicolas

Nombre de votants : 23
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 1
Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

M. GUIHARD Alain : 16 voix
M. CHESNIN Nicolas : 5 voix
Mme PHILIPPE Jocelyne : 1 voix.

M. GUIHARD Alain ayant obtenu la majorité absolue est désigné membre suppléant de la commission de la commune « Aménagement du Territoire ».

Désignation d'un membre titulaire de la commission « Culture- TIC- et Sports » :

Candidate : Mme PERRONNEAU Claire-Lise

Nombre de votants : 23
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 6
Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

Mme PERRONNEAU Claire-Lise : 17 voix.

Mme PERRONNEAU Claire-Lise ayant obtenu la majorité absolue est désignée membre titulaire de la commune « Culture- TIC et Sports ».

Désignation d'un membre suppléant au sein de la Commission « Culture- TC et Sports »

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Candidat : M. SEIGNARD Jérôme

Nombre de votants : 23

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 8

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. SEIGNARD Jérôme : 15 voix

M. SEIGNARD Jérôme ayant obtenu la majorité absolue est désigné membre suppléant de la commission de la commune « Culture- TIC et Sports ».

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

